

ARRETE
DE PERMISSION DE VOIRIE
RUE DU BOIS SIMON (P-A de la Basse-Poterie)

Le maire de Château-Thébaud,

- VU** la demande en date du 22 novembre 2023 par laquelle la société S3A SA représenté par M. BINOIS Romain,
demeurant 6 rue des fondeurs – 44570 TRIGNAC,
pour le compte de la société FREE SAS,
demeurant 8 rue de la ville l'évêque,
75008 PARIS,
demande l'autorisation pour réaliser les travaux sur le domaine public sur la voie communale
« rue du Bois Simon – PA de la Basse Poterie »
Sur la commune de Château-Thébaud
- VU** le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la propriété de la personne publique,
VU le code des transports,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU le règlement communal de voirie,
VU l'état des lieux,
Vu qu'au titre de l'article L 33-1 du CPCE, FREE SAS est un opérateur déclaré auprès de l'ARCEP
concernant son activité d'opérateur de réseau de communications électroniques ouvert au
public,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **travaux pour extension de réseau de télécommunication**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

Les lieux devront être remis impérativement en état à la fin des travaux.

ARTICLE 3 - Sécurité et signalisation de chantier.

Les travaux seront réalisés sous alternat.

Le pétitionnaire devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel di 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

Le pétitionnaire devra informer les riverains en amont des travaux.

ARTICLE 4 - Implantation du chantier.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 5 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de **3 ans**.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Fait à CHATEAU THEBAUD,
le lundi 4 décembre 2023



Le Maire

Alain BLAISE

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de CHATEAU THEBAUD pour attribution

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la subdivision départementale de l'équipement ci-dessus désignée.

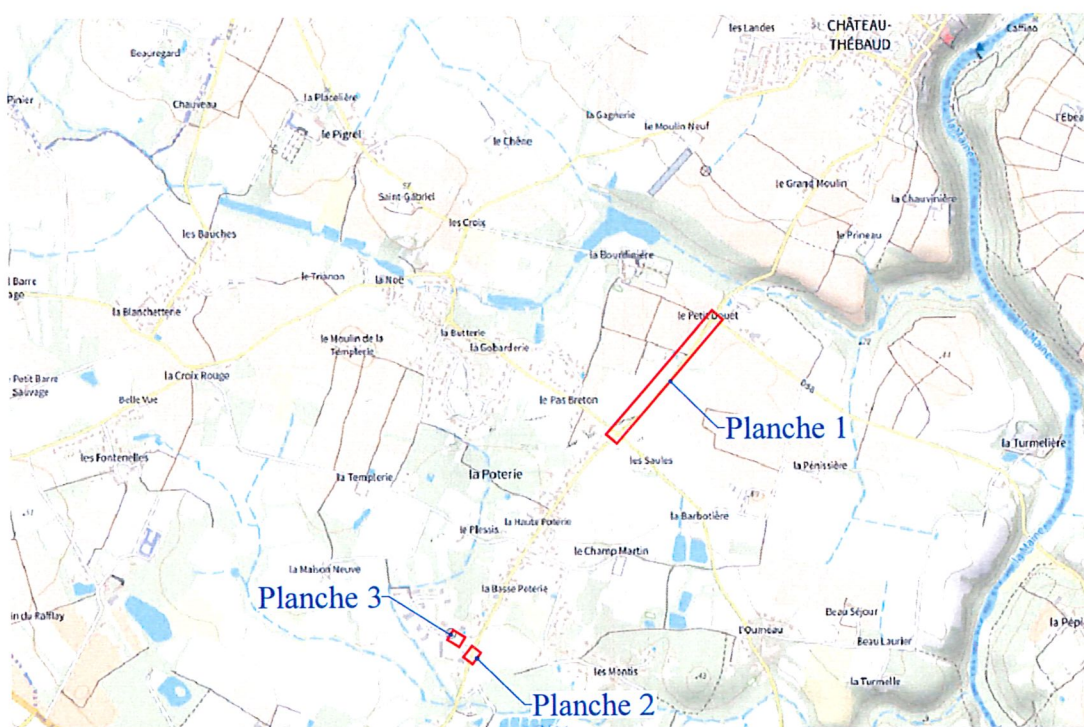
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

free

44037_005_01
APD_GC_GC



Plan



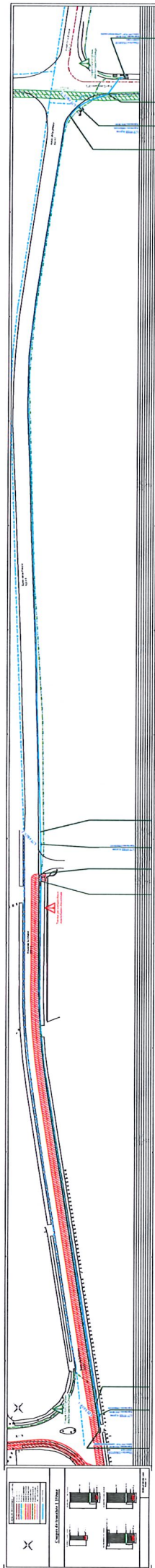
Rue du Bois Simon,
44690 Château-Thébaud

Version du Document :
V1

Code projet du site :
44037_005_01

Fait par :
Romain Binois

Date de réalisation :
Le 13/11/2023





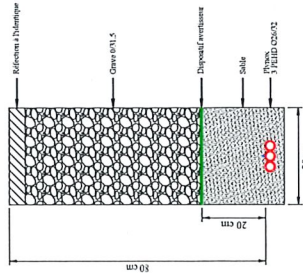
Légende des réseaux (Norme NFP98-332)

- Réseau eaux pluviales
- Réseau eaux usées
- Réseau eau potable
- Réseau gaz et hydrocarbures
- Réseau ERDF basse tension
- Réseau ERDF haute tension
- Réseau éclairage public
- Réseau Télécommunication
- Réseau Produits chimiques
- Zone d'emprise multi-réseaux

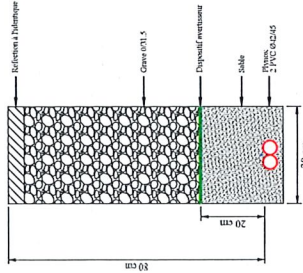
Réseau FREE à crêter

Coupes de tranchée 1/15ème

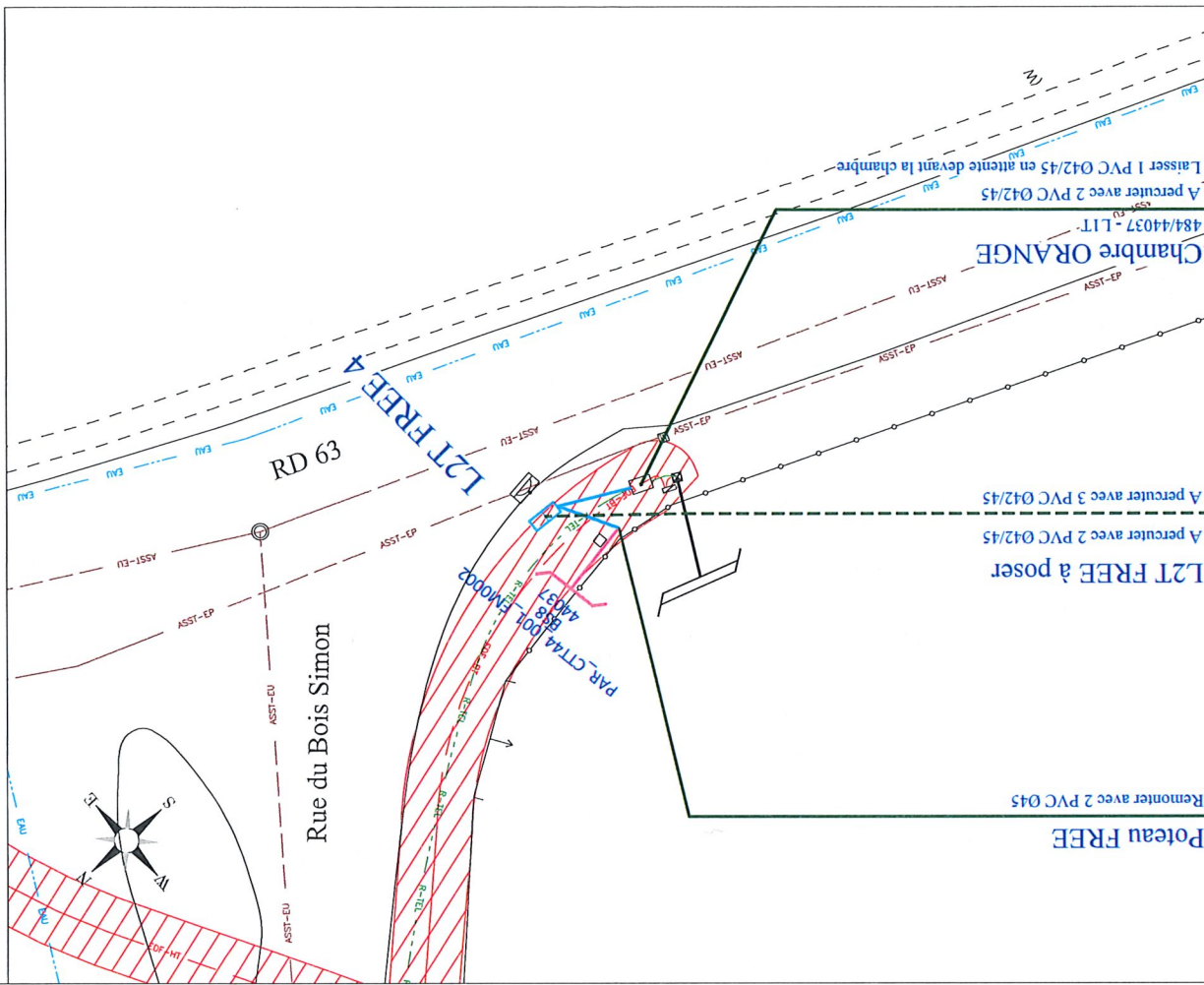
Pose traditionnelle sous trottoir



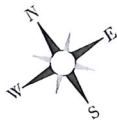
Pose traditionnelle sous trottoir



ECHELLE DESSIN : 1/200
Planche : 2/3



Commune	CHATEAU-THEBAUD
Adresse / Gestionnaire	RD 63 / Département
Fournisseurs	3 PVC Ø42/45 + Plynos
Type de Tranche	Méthode douce sous trottoir
Charges	0,80
Longueur (ml)	4,00
Longueur cumulée (ml)	561,00



Pose traditionnelle sous chaussée

80 cm

10 cm

10 cm

20 cm

20 cm

30 cm

Gravier 0/11,5

Gravier 0/20

Gravier 0/20

Drains 100x50x70

Béton 10/10

Dispositif d'évacuation

Sol

Referentiel d'éclairage

ECHELLE DESSIN : 1/200
Planche : 3/3



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14023*01
---	---	--

Le demandeur			
Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒			
Nom : BINOIS Prénom : ROMAIN Dénomination : S3A SA Représenté par : Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : Rue des fondeurs Code postal 4 4 5 7 0 Localité : TRIGNAC Pays : FRANCE Téléphone 0 2 4 0 9 1 0 0 2 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : r.binois @ groupe-exodon.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : FREE SAS Prénom : Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : Rue de la ville l'evêque Code postal 7 5 0 0 8 Localité : PARIS Pays : FRANCE Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : bleroy @ reseau.free.fr			

Localisation du site concerné par la demande	
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération ☒ En agglomération ☒	
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route du bois Simon, voie communale N°1 Code postal 4 4 6 9 0 Localité : Château-Thébaud Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :	

Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres
Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾		Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾	Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☒ ⁽¹⁾
Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☒			
Autres ☐			
Date prévue de début d'application 0 4 1 2 2 0 2 3		Durée d'application (en jours calendaires) : 9 0	
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale ☐	Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à préciser) ☐ :
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☒	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement : Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☒ Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ : Réseau de télécommunication	
Sous voirie Tranchée longitudinale mètres Tranchée transversale mètres Fonçage mètres Sous accotement ou trottoirs 1 0 mètres mètres mètres	
Aménagement de surface ou équipements : Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐ Autres (à préciser) ☐ :	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{ème} ☐ ⁽³⁾ Photos ☐	
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^{ème} ☐	
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐ Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐	
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒	
Fait à : ... Le : 2 2 1 1 2 0 2 3 TRIGNAC	
Nom : BINOIS Prénom : Romain Qualité :	

Binois